



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU MERCREDI 13 JANVIER 2016**

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD
ANJOU	M. ROZIER
ASSIEU	M. MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE
CHANAS	M. GUERRY, Mme COULAUD
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. SPITTERS, Mmes LHERMET, LAMY, MM ROBERT-CHARRERAU, GABET
LES ROCHES DE CONDRIEU ROUSSILLON	Mme DUGUA Mmes VINCENT, LAMBERT (point 1), KREKDJIAN, MM CANARIO, BEDIAT
SABLONS	Mme DI BIN
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. MERLIN, Mme GUILLON, M. PONCIN
ST MAURICE L'EXIL	M. GENTY, Mme CHOUCANE, MM CHARVET, MONDANGE
ST PRIM	M. GERIN
ST ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL, Mme MEDINA, M. PERROTIN
VERNIOZ	M. TRAYNARD
VILLE SOUS ANJOU	M. SATRE

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. GIRARD à M. CHARVET, M. DURANTON à Mme VINCENT, M. CAYOT à M. CANARIO, Mme LAMBERT à Mme KREKDJIAN (à partir du point 2), Mme GIRAUD à M. VIAL.

EXCUSES : Mme CHARBIN, MM BONNETON, LEMAY, LHERMET.

ABSENTE : Mme MASSON.

Monsieur Christian MONTEYREMARD a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du conseil communautaire en adressant ses vœux de rétablissement à Robert Duranton. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 16 décembre dernier. Il aborde ensuite l'ordre du jour du conseil communautaire.

1/ Présentation du Syndicat des Energies du département de l'Isère.

- Luc Satre, Vice-Président du SEDI délégué à la transition énergétique et Emmanuel Montagnon, élu de Cheyssieu et Vice-Président du territoire 3 du SEDI présentent le SEDI à partir du document joint au présent compte-rendu.

- Le SEDI est l'héritier de syndicats intercommunaux constitués aux fins de contrôler la concession du réseau concédé à EDF puisque les communes sont propriétaires du réseau. Créé en 1994, le Syndicat Energies de l'Isère est l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz. Il regroupe 503 communes ainsi que le Département ; depuis décembre 2014, les EPCI peuvent être membres du SEDI. La CCPR appartient au territoire n°3 qui regroupe également ViennAgglo ; ce territoire dispose d'un technicien référent.

- Le SEDI réalise des études et travaux de distribution publique d'électricité, de gaz, d'éclairage public. Il est l'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz ; il contrôle à cet effet les concessionnaires, les redevances de concessions ... Plusieurs missions relèvent de la transition énergétique : audits énergétiques, conseil en énergie partagé, valorisation des certificats d'économie d'énergie, diagnostics d'éclairage public ... Le SEDI réalise également des interventions dans les domaines de l'urbanisme et des SIG.

- Le SEDI dispose d'un budget annuel de 32 M € financé notamment par la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) qu'il perçoit à la place des communes, la subvention du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE), les participations des communes, les redevances des concessionnaires. Il apporte des aides financières avec des niveaux différents prenant notamment en compte sa perception de la TCCFE de la commune.

- Plusieurs points font l'objet d'échanges au sein du conseil communautaire :

- Sur question de Raymonde Coulaud, Luc Satre répond que la méthanisation permet la production d'énergie à partir des déchets.

- Sur question de Jean-Pierre Gabet, Luc Satre précise que lorsqu'un syndicat intercommunal exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la TCCFE des communes de moins de 2 000 habitants est perçue par le syndicat intercommunal. Sur question de Philippe Genty, Luc Satre répond que le SEDI fixe le taux d'imposition pour tout le territoire. Si une commune urbaine voulait transférer sa taxe au SEDI, elle ne serait plus maître de la fixation du taux. Luc Satre regrette ainsi que le SEDI vote un taux maximum d'imposition pour la TCCFE.

- En matière d'éclairage public, Emmanuel Montagnon expose que même lorsqu'une commune transfère sa compétence éclairage public, elle reste décisionnaire dans le choix du matériel à mettre en place.

- En cas d'adhésion, l'EPCI peut bénéficier du conseil en énergie partagé avec une tarification spécifique au bâtiment tenant compte de la technicité de l'équipement.

- Les EPCI sont invités à s'engager dans le dispositif des installations de recharge de véhicules électriques. Un groupement de commandes de plusieurs syndicats départementaux a été constitué. L'implantation de 300 bornes est prévue sur le département de l'Isère dont 20 sur 10 communes de la CCPR. Il est apparu intéressant de mettre en place des bornes publiques afin de créer une certaine concurrence avec les entreprises privées notamment en matière tarifaire. Les EPCI sont conviés à réfléchir au maillage de leur territoire et éventuellement à participer au financement de l'équipement.

Sur question de Béatrice Krekdjian, Luc Satre répond que les bornes existantes n'ont pas été prises en compte dans les projections d'implantations de l'étude mais il est toujours possible d'y apporter des aménagements.

Stéphane Spitters évoque la possibilité d'installation d'une borne de recharge électrique sur un site qui avait été envisagé par la CNR à hauteur du giratoire de Bellefontaine.

- Francis Charvet conclut cette intervention en adressant ses remerciements à Luc Satre et Emmanuel Montagnon pour la qualité de leur présentation et en relevant que la CCPR aura prochainement à se prononcer sur son implication dans les activités proposées par le SEDI aux EPCI.

2/ SMIRCLAID : présentation de ses activités et de la gestion de la ressource en eau.

- En l'absence de Roberte Di Bin, Présidente du SMIRCLAID excusée pour raison de santé, André Mondange, Vice-Président du SMIRCLAID et Pierre-François Delsouc, directeur du syndicat assurent la présentation des activités du SMIRCLAID à partir du document joint au présent compte-rendu.

- Le syndicat mixte du Rhône court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme a pour objectif d'organiser la solidarité de territoires riverains du Rhône en créant les conditions d'une réflexion et d'un aménagement durable du fleuve. Les actions du SMIRCLAID reposent sur 3 grands axes : la restauration des milieux aquatiques (augmentation des débits réservés, restauration des îles, faciliter le passage des poissons) ; protection de la nappe phréatique ; valorisation socio-économique des territoires.

- Le SMIRCLAID est un syndicat mixte fermé regroupant la CCPR (au titre des communes de Péage de Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise sur Sanne), la Communauté de Communes de Porte DrômArdèche (Saint Rambert d'Albon, Peyraud), les communes de Saint Pierre de Bœuf, Limony, Serrières. Le SMIRCLAID, présidé par Roberte Di Bin, est administré par un comité syndical constitué de 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

- Après avoir rappelé dans un premier temps les travaux de restauration écologique sur les îles du Rhône et les actions de mise en valeur touristique et sociale du Rhône, Pierre-François Delsouc aborde le dossier de la gestion de la ressource en eau et de l'étude sur les volumes prélevables. La nappe alluviale du Rhône, fortement dépendante du niveau d'eau dans le vieux Rhône selon le principe des vases communicants, est soumise à plusieurs types de prélèvements en progression constante : consommation eau potable, agriculture, industrie.

La forêt alluviale de la Platière, en dehors de sa valeur écologique marquée par une riche biodiversité, a un rôle essentiel de filtre et d'épuration pour la qualité de l'eau. La bonne santé de la forêt alluviale conditionne ainsi la qualité de l'eau.

- L'abaissement du débit dans le Vieux Rhône, lors de la création du canal, qui a cependant récemment été relevé de 50 m³ à 120 m³/s, et la hausse des prélèvements ont abouti dans le SDAGE au classement de la nappe en masse à déficit quantitatif. Les prélèvements sont par ailleurs appelés à augmenter avec la croissance démographique et le développement des zones économiques (ZIP). L'Etat a souhaité qu'un acteur de terrain puisse conduire l'étude sur la nappe d'où la mission confiée au SMIRCLAID.

- Plusieurs études de qualité ont été menées sur cette nappe. Le modèle mathématique ne permettant pas de donner les niveaux de prélèvement acceptables, plusieurs secteurs définis selon les particularités hydrogéologiques de la nappe ont été identifiés dont 3 secteurs classés à enjeux du fait des zones naturelles garantes de la qualité de l'eau à protéger, les autres secteurs ayant pour mission de ne pas les impacter.

Plusieurs scénarios avec 2 ou 3 degrés d'exigence par secteur ont été établis. Il en ressort des résultats variables selon les secteurs, les limites de prélèvement étant atteintes pour certains d'entre eux.

- Il apparaît que 3 options de réponses sont envisageables : réduction des prélèvements ; hausse du niveau d'eau dans le Vieux Rhône avec un nouveau relèvement du débit réservé ; solutions techniques innovantes. L'Etat va lancer en juin 2016 une phase de concertation coanimée par la DREAL et le SMIRCLAID qui aboutira à un plan de gestion de la ressource en eau qui aura une valeur réglementaire.

- Gilles Vial évoque la possibilité d'augmenter le débit réservé ; ce sera une des pistes à examiner qui fait débat.

- Jean-Pierre Gabet, ancien Président du SIGEARPE, note les difficultés d'identifier le degré de responsabilité des différents usages dans les prélèvements d'eau. Le SIGEARPE a rencontré de grandes difficultés lors des demandes d'autorisation de création d'un 5^{ème} puits de captage et a dû prouver qu'il n'avait pas d'influence sur la nappe alors que l'industrie réalise des prélèvements nettement plus forts.

André Mondange rappelle que l'eau potable reste le prélèvement prioritaire. L'industrie a ramené ses prélèvements de 180 000 à 140 000 m³ /jour avec pour objectif d'arriver à 130 000 m³ ; les nouvelles unités ont des consommations d'eau tournant à circuit fermé. L'industrie prend donc de mieux en mieux en compte l'objectif de limiter les prélèvements. On peut également noter que, parallèlement aux besoins de prélèvements nouveaux liés au développement de l'habitat ou de l'économie, d'importants efforts sont faits pour économiser l'eau. En cas d'absence d'entente des différentes

catégories d'usagers, l'Etat sera appelé à trancher entre les différentes options proposées et les niveaux de prélèvements autorisés.

- Patrick Bédiat évoque la possibilité de réutiliser les eaux usées après traitement pour des usages industriels ou agricoles. Pierre-François Delsouc relève que cette réutilisation se pratique sur certains territoires notamment pour l'arrosage. André Mondange rappelle que l'industrie a besoin d'une eau d'une certaine qualité qu'on ne retrouve que dans la nappe.

- Gilles Vial interroge sur l'utilisation de l'eau de la nappe pour l'arrosage agricole notamment lors des périodes les plus tendues. André Mondange confirme que la question de l'efficacité de l'arrosage en pleine chaleur avec le phénomène d'évaporation a été posée mais aucune réponse n'a été donnée à ce jour. Pierre-François Delsouc précise que la Chambre d'Agriculture a indiqué que ce mode d'arrosage était fortement dépendant des besoins en eau des cultures.

- Francis Charvet note qu'il sera important de trouver des réponses pour le développement des zones économiques. Il reviendra à l'Etat de décider ; sa position ne suivra pas forcément les avis qui lui auront été donnés.

- Pierre-François Delsouc expose que la Sous-Préfecture et la DREAL ont saisi le conseil scientifique de l'agence de l'eau pour donner sa position sur la méthodologie et la définition du bon état écologique de la nappe afin d'objectiver de manière encore plus forte les résultats de l'étude. Les réponses devraient être apportées pour partie à l'été 2016 et pour l'intégralité à l'automne.

Francis Charvet conclut cette intervention en remerciant André Mondange et Pierre François Delsouc pour la qualité de la présentation et des échanges.

3/ Logement : garanties d'emprunts.

- Francis Charvet, après avoir rappelé que la CCPR n'intervient sur les garanties d'emprunts pour des opérations de logements sociaux qu'à la condition que la commune d'implantation apporte directement sa garantie, présente les 2 dossiers soumis au vote du conseil communautaire.

* Saint Romain de Surieu. Joli clos. Construction de 6 logements individuels. Habitat Dauphinois. Garantie CCPR de 35 % sur des prêts d'un montant total de 647 631 €. Les 65 % restants sont garantis par la commune (35 %) et le département (30 %).

* Saint Maurice l'Exil. Réhabilitation de 75 logements. SDH. Garantie CCPR de 35 % sur un prêt PAM de 677 509 €. Les 65 % restants sont garantis par la commune (35 %) et le département (30 %).

- Le conseil communautaire unanime apporte la garantie de la CCPR sur ces 2 opérations aux conditions demandées.

4/ Rhône médian : poste ingénieur stagiaire en alternance.

- Francis Charvet expose que le comité de pilotage de Rhône Médian a validé le lancement d'une étude de diagnostic et de valorisation de la chaleur fatale à l'échelle de Rhône Médian. Par chaleur fatale on entend une production de chaleur dérivée d'un site de production qui n'en constitue pas l'objet premier et qui, de ce fait, n'est pas totalement récupérée.

- Les énergies fatales sont de diverses natures (chaleur, froid, gaz, électricité, ...). Elles proviennent des fours, compresseurs, réacteurs, incinérateurs, de la ventilation des locaux, ... Ce sont des fumées, buées, eaux de refroidissement, ... issues des processus industriels, générant notamment une part de chaleur, qui n'est pas valorisée.

- Cette « chaleur fatale », si elle était localement récupérée, représenterait un potentiel d'économie d'énergie à exploiter suivant trois voies :

- Pour répondre à un besoin de chaleur spécifique : industrie locale.
- Pour alimenter un réseau de chaleur externe : habitat, tertiaire, autres industries.
- Pour produire de l'électricité.

- Avec 298 établissements industriels, plus de 4 100 emplois (soit 29,4 % du total de l'emploi local), l'industrie représente une part importante de l'économie roussillonnaise. Le gisement local est conséquent dans le pays roussillonnais (plateformes chimiques, CNPE, Eurofloat, Tredi, ...) et il existe également sur les territoires voisins d'où la réflexion menée au niveau de Rhône Médian.

Connaître les données énergétiques industrielles qui puissent être ensuite valorisables à l'échelle de la CCPR mais aussi à celle du territoire Rhône Médian, dont le secteur industriel représente 56 % des

consommations d'énergies (25 % au plan national), est un des enjeux de l'étude à mener pour envisager ensuite des possibilités de synergies.

- Le GIE Osiris, Eurofloat, EDF, Emin Leydier, Novoceram ... ont exprimé leur intérêt pour qu'une étude de gisement soit menée puisque des sources de chaleur non valorisées ont été identifiées dans leur activité industrielle. Une étude de cette nature a été menée en 2012-2013 par le Grand Lyon et la vallée de la chimie.

- Cette étude entre dans la thématique « écologie industrielle et territoriale » du GPRA. L'ADEME pourrait financer 50 % de l'étude d'un coût estimatif de 120 000 € HT ; la CCPR pourrait être sollicitée pour une somme de 15 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire de confier à un ingénieur - stagiaire en alternance une mission d'étude sur cette thématique d'une durée de 6 mois. La CCPR, retenue pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude, serait signataire de la convention de stage avec un financement assuré par le GPRA. La convention est conclue entre le stagiaire en 3^{ème} année ingénieur master, la CCPR, l'institut polytechnique de Grenoble ; la période de stage court du 1^{er} février au 31 juillet.

- Sur question de Patrick Bédia, Francis Charvet précise que le stagiaire n'intervient que dans le premier temps de l'étude aux fins de rencontre des industriels et de collecte des données.

Le conseil communautaire unanime approuve la signature de cette convention de stage d'une durée de 6 mois.

5/ Zones industrielles de Salaise - Sablons : convention de servitudes avec RTE.

Francis Charvet expose que Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a présenté un projet de convention par lequel la CCPR l'autorise à implanter, en servitude, sur les parcelles AR 489, 491, 437, situées à l'ouest de la voie ferrée à hauteur de Décathlon, une ligne électrique souterraine sur une longueur d'une centaine de mètres et une bande de 5 mètres. Cet enfouissement entre dans le cadre de la réalisation des ouvrages électriques de la ZIP Salaise-Sablons dans sa partie nord. Ces terrains sont en cours de vente au syndicat mixte de la ZIP mais la CCPR en est encore propriétaire. Cette convention fera l'objet de la rédaction d'un acte authentique à l'étude de Maître Polycarpe Bruyère à Roussillon et ouvre droit à une indemnité pour la CCPR de 919 €.

Le conseil communautaire unanime approuve la signature de cette convention de servitudes avec RTE.

6/ Salle intercommunale Clonas sur Varèze / Saint Maurice l'Exil.

Francis Charvet expose que les communes de Clonas sur Varèze et Saint Maurice l'Exil ont un projet commun de réalisation d'une salle intercommunale à proximité du complexe sportif de Clonas. Le montage des dossiers administratifs et de financement de cet équipement implique une reconnaissance par la communauté de communes de son caractère structurant. Une présentation de ce projet est faite au conseil communautaire par Philippe Genty et Régis Viallatte.

Régis Viallatte expose que ce projet a été initié lors de la dernière mandature et que l'étude a été relancée fin 2013 début 2014. Le projet se situe dans la continuité du complexe sportif de Clonas géré par un syndicat intercommunal regroupant Clonas et Saint Alban du Rhône. Régis Viallatte et Philippe Genty précisent que les 2 communes ont un besoin avéré de cet équipement et qu'il est apparu plus économe et plus performant de réaliser un équipement commun, qui sera géré dans le cadre d'une entente entre les 2 communes. Cet équipement, composé de 2 salles d'une capacité de 100 et 200 à 300 personnes, aura pour vocation d'accueillir des animations diverses, des manifestations festives, culturelles.

Elle pourra être ouverte à des manifestations extérieures aux 2 communes ou débordant de leur périmètre géographique (TEC ...). Le caractère intercommunal de cet équipement peut lui permettre d'être éligible à divers financements bonifiés (appel à projets du département ou autres financements).

- Patrick Bédia, sans manifester d'opposition sur ce projet, exprime son étonnement devant sa présentation au conseil communautaire. Il regrette qu'il n'y ait pas eu une réflexion préalable portant sur l'aménagement du territoire de la CCPR qui aurait pu être menée au sein de la commission ; d'autres communes peuvent présenter des demandes similaires... Il estime qu'il faut avancer plus collectivement sur ces dossiers et rappelle le projet d'espace multiculturel qui n'a pas abouti et qui était un équipement structurant fort.

- Francis Charvet répond que la présentation de cette salle intercommunale au conseil communautaire répond aux critères d'éligibilité mis en place par le département pour prétendre à des subventions plus élevées. Une démarche est par ailleurs en cours pour déterminer s'il est possible de réaliser l'espace multiculturel dans le cadre de l'appel à projets départemental.
- Patrick Bédiat évoque la possibilité de reconnaître le caractère communautaire d'équipements du type du projet de Clonas - Saint Maurice l'Exil s'il s'avère que ceux-ci répondent à un besoin du territoire. Stéphane Spitters note que cette position aurait pour effet de multiplier de telles demandes ; la commune du Péage de Roussillon pourrait ainsi présenter une demande similaire pour la salle Baptiste Dufeu.
- Nicole Bernard exprime son soutien au projet de Clonas sur Varèze / Saint Maurice l'Exil.
- Olivier Merlin fait état d'un projet d'équipement sur l'enfance, porté par 4 communes du nord de la CCPR, pouvant entrer dans l'appel à projets du Département doté de 20 M €, qui sera prochainement présenté au bureau et au conseil communautaire.
- Après avoir été rappelé que la position du conseil communautaire n'implique pas l'attribution d'une aide financière de la CCPR, le conseil communautaire unanime émet un avis favorable sur le projet de salle intercommunale de Saint Maurice l'Exil / Clonas sur Varèze.

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du conseil communautaire.

Le Président,
F. CHARVET